

ATTESTATION – INSCRIPTION

Vide-Greniers de DRY du 12 et 13 septembre 2026

**COMITÉ DES
FÊTES DE DRY**
LA JOIE DE LA FÊTE

1. Je soussigné(e) :

Nom : Prénom :
Représentant la société / l'association :
N° de Registre du Commerce / des métiers : De :
Adresse :
CP : Ville :
Mail : Tél (Obligatoire) : ____ - ____ - ____ - ____ - ____
Pièce d'identité N° délivrée le ____ / ____ / ____ par la préfecture du
Permis de conduire N° délivrée le ____ / ____ / ____ par la préfecture du

2. Je réserve :

PRÉSENCE (Cocher la case correspondante) → SAMEDI ET DIMANCHE : ☐ ou DIMANCHE : ☐

RÉSERVATION :				QUANTITÉ	PRIX UNITAIRE	TOTAL
MINIMUM OBLIGATOIRE :	1 VOITURE	=	6 MÈTRES		x 12€	=
	1 CAMIONETTE ou 1 VOITURE + REMORQUE	=	9 MÈTRES		x 18€	=
OPTION COMPLÉMENTAIRE :	+ 1 SECTION	=	3 MÈTRES		x 6€	=
*MONTANT TOTAL : Addition des 3 cases supérieures						=

- Attestation à remettre à l'organisateur qui la joindra au registre pour remise au Maire de Dry.
 - Joindre un chèque pour le règlement du *MONTANT TOTAL à l'ordre du « Comité des Fêtes de Dry ».
 - Joindre un chèque de caution de 20€ à l'ordre du "Comité des Fêtes de Dry" qui ne se sera pas encaissé et qui vous sera restitué après vérification de la propreté de votre emplacement à la fin du vide-greniers.
- Ce chèque de caution est obligatoire pour valider pour votre inscription.**

Nous n'enverrons pas de confirmation d'inscription. (Pas de remboursement si réservation non honorée)

3. Je déclare sur l'honneur :

De ne vendre que des objets personnels et usagés. (Article L 310-2 du Code de commerce,) De non-participation à 2 autres manifestations de même nature au cours de l'année civile pour les particuliers. (Article R321-9 du Code pénal), De tenir un registre d'inventaire, prescrit pour les objets mobiliers usagés pour les professionnels. (Article 321-7 du Code du Commerce)

- Placement des exposants à partir de 14h30 le samedi 6h30 le dimanche.
- Si participation le samedi, sortie interdite des véhicules entre le samedi et le dimanche.
- Sortie de véhicule autorisée à partir de 17h30 le dimanche.
- Le vendeur pourra laisser son véhicule à l'arrière du stand s'il correspond à la longueur réservée.
- Interdiction de dormir sur place.
- Présence d'un agent cynophile dans la nuit de samedi à dimanche.
- A prévoir absolument : aucune tonnelle, aucun parasol, aucun barnum ne doit dépasser les limites des emplacements pour une question impérative de sécurité. (Profondeur de l'emplacement = 4 mètres)
- Chaque participant s'engage à laisser son emplacement dans l'état de propreté initiale et reprendre toutes ses marchandises et objets qui ne seront pas vendus.

Fait à Le : SIGNATURE :